

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	15 (1907)
Heft:	9
Artikel:	Les dernières campagnes de Pierre II : comte de Savoie en Valais et en Suisse
Autor:	Berchem, Victor van
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-15317

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES DERNIÈRES CAMPAGNES DE PIERRE II COMTE DE SAVOIE EN VALAIS ET EN SUISSE¹

I

Pierre de Savoie passa l'été et l'automne de l'année 1264 dans le nord de la France, auprès de sa nièce, la reine Eléonore d'Angleterre². Depuis plusieurs mois, celle-ci travaillait à former une armée qui devait traverser le détroit pour porter secours à la cause royaliste et délivrer le roi Henri III et les princes tombés entre les mains du parti des barons, que conduisait Simon de Montfort, comte de Leicester. L'intérêt particulier de Pierre, aussi bien que son attachement à la famille royale, lui commandaient de ne rien négliger pour assurer le succès de cette entreprise. Les

¹ Nous avons utilisé pour le présent travail les notes que nous avons prises dans plusieurs des séries de comptes de châtelains savoyards conservées à la 3^e section des archives de Turin. Ces comptes seront cités : Turin, *Chillon* ; Turin, *Montmélian*, etc., avec l'indication de la date de chaque compte. Nous avons admis, nous réservant d'en faire la preuve ailleurs, qu'à cette époque les comptes savoyards sont datés d'après le style pascal. Nous avons aussi revu, à Turin, la plupart des actes que nous citons d'après les copies ou extraits publiés par Wurstemberger, le biographe de Pierre II. — Développement d'une communication présentée à la Société générale d'histoire suisse, réunie à Fribourg, le 23 septembre 1903.

² L. Wurstemberger, *Peter der Zweite, Graf von Savoien*, Berne et Zurich, 1856-58, t. II, p. 353 et suiv., 375 et suiv. ; t. IV, *Urkunden*, p. 316 et suiv. — Ch. Bémont, *Simon de Montfort*, Paris, 1884, p. 206-7, 221-3.

biens considérables qu'il possédait en Angleterre venaient d'être confisqués; il était menacé de les perdre tout à fait si les barons triomphaient. Mais sa présence à l'armée de Flandre, qui se concentrat à Bruges et dont la reine paraît lui avoir remis la conduite, ne lui faisait pas négliger les affaires de la Savoie. Les fragments de sa correspondance, qui nous ont été conservés pour cette année 1264, prouvent avec quelle attention il s'en occupait et quels soucis lui causait l'attitude de ses ennemis, auxquels son absence prolongée laissait plus libre carrière¹.

Les lettres de Pierre II sont adressées à quelques-uns des officiers chargés de l'administration de ses Etats, le plus souvent à maître Arnaud Garsei, chanoine de Lyon, un clerc attaché à son service depuis dix ans au moins et dont il avait fait son homme de confiance. Au début de l'été, la plus grave inquiétude du comte était la perspective d'une guerre en Valais. Il mande alors à maître Arnaud² de s'entendre avec la comtesse Béatrix de Provence, sa sœur, qui vivait retirée au château des Echelles, puis d'offrir le gouvernement de ses Etats, durant son absence, à l'archevêque Rodolphe de Tarentaise, le personnage le plus considérable du comté. « Nous croyons », dit Pierre, « que si l'archevêque veut y appliquer son industrie, *il maintiendra toujours en paix la terre du Valais*. Car vous n'ignorez pas que celui qui sait fabriquer les vases d'argile, sait aussi les briser³ », allusion à l'attitude un peu ambiguë que le prélat semble avoir observée dans les affaires du Valais, partagé qu'il était entre les égards dus au comte de Savoie et les devoirs que lui imposait sa qualité de métropolitain de l'évêque de Sion.

¹ Cette absence dura quinze mois au moins, de septembre 1263 à la fin de 1264 ou au commencement de 1265. Wurstemberger, t. II, p. 337, 363 et suiv.

² Wurstemberger, t. IV, n° 644.

³ Le Roux de Lincy. *Le livre des proverbes français*, 2^e éd. (1859), t. II, p. 392 : « Qui fait les pots les peut rompre » (XVI^e siècle).

Malgré l'espoir qu'il fondait sur le rôle pacificateur de l'archevêque, Pierre prescrivait des mesures de défense : « Néanmoins, très cher maître », écrit-il encore à maître Arnaud, « faites en sorte que nos châteaux du Valais soient abondamment approvisionnés, que tout notre blé du pays de Vaud (sans dépourvoir les châteaux de cette région, Morat, Romont, Moudon, Rue, Yverdon et Les Clées) et tout notre autre blé qui pourra commodément être transporté en Valais, le soit en toute hâte ; qu'après avoir complètement muni nos châteaux de Saillon, de Crest et de Brignon, ainsi que nous l'avons déjà écrit plus en détail, le reste du blé soit mis en réserve dans notre maison de Conthey, afin que si nous nous décidions à envoyer là une armée nombreuse, elle y trouve de quoi vivre aussi longtemps qu'elle y resterait. » Le comte insiste sur la nécessité de parler sans retard à l'archevêque ; si celui-ci refuse la charge qui lui est offerte, maître Arnaud avisera à le remplacer, d'accord avec la comtesse de Provence. Pour que Pierre II songeât à créer une sorte de lieutenance générale dans ses Etats, projet qui ne semble pas avoir eu de suite, il fallait que le péril fût grand. Rappelons brièvement les origines de la querelle qui divisait alors le comte Pierre et l'évêque de Sion, souverain du Haut-Valais.

Une sentence arbitrale, du 16 février 1255¹, avait attribué à Pierre de Savoie, pour sa part de l'héritage paternel, les châteaux de Chillon, de Saillon et de Conthey, et tout ce qui appartenait au comté de Savoie dans le Valais et le Chablais, de l'hôpital du Grand-Saint-Bernard jusqu'à Vevey. On connaît l'ardeur que Pierre mettait à accroître son bien partout où il s'installait. Or, en Valais, il se heurtait à un prélat énergique et belliqueux, bien résolu à défendre les droits de son église, l'évêque Henri I^{er} de Rarogne. Entre

¹ Wurstemberger, t. IV, n° 386. — Sur ce qui suit, voir R. R. Hoppe-ler, *Beiträge zur Geschichte des Wallis im Mittelalter*, Zurich, 1897, p. 218 et suiv.

ces deux voisins, la lutte était inévitable ; l'enchevêtrement de leurs domaines dans la vallée du Rhône ne fournissait que trop d'occasions de conflits. Au printemps de 1260, Pierre pénétra en Valais à la tête de forces importantes ; il se rendit maître du château épiscopal de Martigny, qui commandait la route du Grand-Saint-Bernard, et mit le siège devant celui de Crest, près d'Ardon. Alors l'évêque, conscient de son infériorité et craignant de perdre le territoire épiscopal tout entier, se vit contraint de signer un traité d'échange qui attribuait à Pierre les terres que l'église de Sion avait en aval de la Morge de Conthey, et à l'église les possessions de la Savoie en Valais, en amont de ce même torrent qui devint ainsi la frontière des deux Etats (5 septembre 1260)¹.

La tour épiscopale de Montorge, qui dominait la route du Valais à peu de distance de Sion, fut remise entre les mains d'un vassal du comte Pierre, Girolde de La Tour, en garantie de la ratification du traité d'échange par le Saint-Siège et par l'archevêque de Tarentaise². Elle devait ensuite être rasée. Mais cette double ratification n'ayant pas été obtenue dans le délai prévu³, le châtelain de Saillon occupa la tour au nom de Pierre de Savoie.

L'évêque Henri ne prenait pas son parti d'un traité qui, suivant lui, avait gravement lésé son église. Contrairement à un engagement que ce traité lui imposait, il se décida à en appeler au Saint-Siège, peu après l'avènement du pape Urbain IV. Celui-ci intervint d'abord directement auprès de

¹ Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, n° 668 (*Mém. et doc. publ. par la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, t. XXX).

² Gremaud, n° 669 ; J. Bernoulli, *Acta pontificum helvetica*, t. I^{er} (Bâle, 1891), n° 690.

³ Bernoulli, n° 690. Cependant Pingon, dans son *Histoire* (manuscrit) de Savoie, mentionne une bulle d'Alexandre IV, datée du 1^{er} nov. 1260 et confirmant le traité d'échange du 5 septembre, Gremaud, n° 673. — Dans son compte du 2 février 1267 au 1^{er} fevr. 1268, Jaques de Liddes, châtelain de Saillon, réclame une somme arriérée qui lui est due « *pro custodia Montisordei* ».

Pierre, pour l'engager à restituer ce qu'il avait arraché à l'église de Sion; puis il chargea l'archevêque de Tarentaise d'examiner et de juger l'affaire en son nom¹. Tandis que la lutte se poursuivait avec une grande apreté au moyen des armes juridiques ou spirituelles dont les adversaires disposaient, un quasi état de guerre régnait en Valais, les violences des deux partis détruisant toute sécurité dans le pays. La présence d'une garnison savoyarde à Montorge, ce repaire inaccessible aux portes de Sion, était particulièrement insupportable aux Valaisans².

L'intervention d'Urbain IV n'ayant pas eu le résultat qu'il en espérait, l'évêque résolut de tenter de nouveau la fortune des armes. Profitant de l'absence de Pierre II, parti pour l'Angleterre peu de mois après son accession au comté de Savoie en juin 1263, il mit le siège devant Montorge, et s'en empara malgré les secours amenés à la garnison par les officiers savoyards³. Ce premier succès n'était pas pour calmer l'ardeur belliqueuse des Valaisans. Afin de prévenir de nouvelles agressions, les officiers du comte Pierre jugèrent bon d'organiser en Valais, en août 1264, une cavalcade

¹ Bernoulli, n°s 689, 690 (20 juillet 1262); Gremaud, n° 687 (8 octobre 1262).

² Bernoulli, n° 690; Gremaud, n° 687; Gremaud, *Chartes Séduinoises*, n° 57 (*Mém. et doc. Suisse romande*, t. XVIII, p. 440).

³ Turin, *Montmélian*, 24 juin 1263-23 juin 1264: « Quibus adduntur [XX lb.] pro expensis suis pro cavalcata Montisordei, euntis ad partes illas et redeuntis, cum sex equis coopertis et duobus balistariis equitibus. » Cet article se trouve à la fin du rôuleau, à la suite de la somme totale des dépenses du compte; il s'applique peut-être à un fait antérieur à la période de ce compte. Le siège et la prise de Montorge par les Valaisans se placent sans doute entre l'automne de 1262 (Gremaud, *Documents*, n° 687) et le printemps de 1264. En effet, lorsque Pierre de Savoie écrivit de Flandre à maître Arnaud la lettre dont il a été parlé plus haut, le château de Montorge n'appartenait déjà plus aux Savoyards. Le compte de Chillon, du 2 févr. au 24 nov. 1266, mentionne une somme qui reste due à l'un des charpentiers du comte de Savoie « pro mora sua in Monteordeo, quando obsidebatur ». Voir aussi le catalogue des évêques de Sion écrit au XVI^e siècle par le chanoine Pierre Branschen: « episcopus, resumptis viribus, primo castrum Montisordei recuperavit », Wurstemberger, t. IV, n° 742 a.

dont le commandement fut confié à Aymon de Sallenôve¹. Ce fut peut-être à cette occasion que le bailli de Savoie, Geoffroi d'Ameysin, qui résidait au château de Montmélian, reçut et transmit à leur destination de nombreux ordres de marche adressés aux vassaux du comte en Savoie et en Maurienne².

Mais il ne convenait pas à Pierre II de laisser la guerre s'allumer à la frontière du Valais tant qu'il ne pouvait la conduire lui-même. Dès qu'il eut connaissance de l'expédition d'août, il écrivit à maître Arnaud, de Damme, port de Bruges, le 16 septembre 1264³ : « Il ne serait pas à propos que vous rassembliez souvent en Valais les gens de notre terre, à moins que vous n'ayez pour cela une juste raison, par exemple si l'évêque assiégeait l'un de nos châteaux ou si vous vous proposiez de vous emparer de l'un des siens ou d'envahir le territoire épiscopal, ce qui ne serait pas opportun en ce moment. C'est pourquoi nous vous mandons que pourvu que nos châteaux du Valais (ceux surtout qui sont exposés à un siège) soient parfaitement munis et confiés à un bon capitaine, vous laissiez l'évêque réunir ses forces quand il lui plaira. Vous ne pouvez défendre le plat pays contre lui aussi promptement qu'il le faudrait, ainsi contentez-vous de mettre les châteaux à l'abri de ses attaques. Si chaque fois que l'évêque assemble ses forces, vous vouliez en faire autant, ce serait une lourde charge pour nos gens, et

¹ Turin, *Saillon*, compte du receveur, Aimon sautier de Branson, « de veteri blado ... », : « In expensis unius cavalcate in Valesio, domino Aymone de Sellanova existente capitaneo, in anno Domini M^o CC^o LX^o quarto, mense augusti » (comp. Wurstemberger, t. IV, n^o 570 a).

² Turin, *Montmélian*, 24 juin 1264-23 juin 1265 : « Cuidam noncio qui portavit in Maurian, litteras mandamenti prime quavalcate ad eundum in Valesio, XII d. — Item cuidam garcioni qui portavit magistro Arnaldo litteras mandamenti dicte quavalquate, quas castellanus Chillonis transmiserat eidem... et ballivo [Sabaudie], XVIII d. » Autres convocations à la même cavalcade portées à Conflans, à Beaufort, à Tournon. — Il se pourrait aussi que cette « première cavalcade » en Valais fût celle que Pierre II organisa en février 1265. Voir ci-après.

³ Wurstemberger, t. IV, n^o 650.

vous ne pourriez ensuite les faire venir aussi facilement en cas de nécessité; en outre nos provisions du Valais seraient épuisées. Toutefois, il est bon que nos gens se tiennent prêts, en sorte que si l'évêque assiégeait l'un de nos châteaux, un prompt secours pût être porté aux assiégés. Et s'il était possible, sans trop de frais, de placer à Conthey une garnison d'arbalétriers à pied assez forte pour empêcher la destruction des vignes, ce serait bien. »

« *Qui est garniz non est vinz*, » écrit le même jour Pierre II au sire de La Rochette, en l'engageant à faire entourer d'une muraille le bourg du château de ce nom¹. Ce dicton populaire formule à merveille la règle de conduite du capitaine expérimenté et de l'habile politique qu'était le vieux comte de Savoie.

Maintenir les positions acquises en Valais et préparer l'offensive du lendemain, tel était le sens des instructions de Pierre II durant cet été de 1264. Nul doute que ses officiers ne s'y soient conformés. Lorsqu'au début de l'hiver suivant l'évêque fit une incursion dans le Bas-Valais, portant la ruine et l'incendie dans les terres de Savoie, ils se bornèrent à renforcer les garnisons des châteaux². Il fallut le retour de Pierre II dans ses Etats pour donner une autre tournure à la lutte.

L'automne était arrivé sans que la reine d'Angleterre eut réussi à faire passer le détroit aux troupes qu'elle avait réunies à grand'peine sur la côte de Flandre, soit insuffisance de ces troupes, soit manque des navires nécessaires au transport³. A la fin de septembre, la saison trop avancée,

¹ *Ibid.*, n° 652. — Le Roux de Lincy, *loc. cit.*, p. 391 : « Qui est garnis il n'est surpris » (XIII^e siècle).

² Turin, *Saillon*, « de veteri blado » (suit l'article cité ci-dessus, p. 0, n. 12) : « Item in expensis unius municionis apud Saillon, in yeme sequente, quando episcopus Sedunensis combuxit terram. »

³ Bémont, p. 221 ; E. Boutaric, *Saint-Louis et Alfonse de Poitiers*, Paris, 1870, p. 108-111.

peut-être aussi l'épuisement des ressources amenèrent le licenciement de cette armée. Les nombreux seigneurs qui étaient accourus de Savoie, à l'appel de Pierre II, rentrèrent au pays ; à chacun d'eux le comte remit une lettre contenant assignation d'une certaine somme sur l'une de ses châtelaines, en récompense du temps passé à son service¹. Pierre ne revint pas avec eux. Les négociations relatives aux affaires d'Angleterre paraissent l'avoir retenu en France pendant la fin de l'année². Mais un événement d'une extrême conséquence pour lui le détermina sans doute au retour : ce fut la mort de son beau-frère, Hartmann le Vieux, comte de Kibourg, survenue le 27 novembre. Un rapide coup d'œil sur la situation que Pierre II occupait aux frontières de la Bourgogne alémanique et sur ses relations antérieures avec les comtes de Kibourg fera comprendre l'intérêt que cette nouvelle avait pour lui.

II

De 1240 à 1260, Pierre de Savoie avait soumis presque tout le pays de Vaud³. Une série de châteaux et de bourgs fortifiés, qui lui appartenaient en propre ou qui relevaient de sa suzeraineté et dont il pouvait disposer librement en temps de guerre, défendaient la frontière septentrionale de cette région. A l'ouest : Grandson, Champvent, Yverdon, Bioley, Saint-Martin, Estavayer ; au centre : Moudon, Rue, Romont et la ville de Payerne ; à l'est enfin, dans la vallée de la Sarine et jusqu'aux portes de Fribourg : Gruyères, Corbières, Pont, Arconciel et Illens. Dans cette extension de son autorité vers le nord, Pierre II avait rencontré la puissante famille des Kibourg⁴. Héritiers d'une partie des

¹ Wurstemberger, t. IV, n° 656.

² *Ibid.*, n° 668 ; comp. t. II, p. 388-9.

³ Voir Wurstemberger, t. I^{er}, p. 337-340 et *passim*.

⁴ E. von Wattenwyl, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, t. I^{er} (1867), p. 65 et suiv. ; O. Redlich, *Rudolf von Habsburg*, Innsbruck, 1903, p. 94 et suiv.

domaines des Zæringen, — c'était à eux qu'était échue la ville de Fribourg, que Pierre de Savoie regardait d'un œil de convoitise¹, — les Kibourg cherchaient à profiter de la lutte du sacerdoce et de l'empire et des troubles de l'interrègne pour s'emparer des terres impériales, assez nombreuses au centre du plateau suisse. C'est ainsi qu'ils avaient mis la main sur les châteaux de Laupen et de Grasbourg et sur l'avouerie du couvent de Rueggisberg, qu'ils s'étaient attaqués au couvent d'Interlaken et au pays du Hasli, qu'ils menaçaient enfin l'indépendance des villes de Berne et de Morat.

En 1255, ces deux villes, serrées de près par Hartmann le Jeune, comte de Kibourg, et désespérant d'être secourues par le roi des Romains, Guillaume de Hollande, se décidèrent, plus ou moins volontairement, à accepter le protectorat de Pierre de Savoie². L'année précédente, celui-ci avait obtenu du sire de Montagny l'hommage de la seigneurie de Belp, dans la vallée de l'Aar, en amont de Berne, et la disposition de l'important château de Montagny, près Payerne³. En 1259, Pierre se fit céder par son neveu, le nouveau roi des Romains Richard de Cornouailles, le château impérial de Gumminen, qui commandait la route de Morat à Berne au passage de la Sarine⁴. Enfin le traité de 1260 avec l'évêque de Sion lui donna l'occasion de se rendre maître de la vallée de la Kander et de s'attacher par d'étroites obligations les principaux dynastes de l'Oberland⁵.

¹ Traces d'hostilités entre Pierre de Savoie et Fribourg en 1251, puis en 1254-55, *Fontes rerum bernensium*, t. II, n°s 318, 322, 366.

² *Ibid.*, t. II, n°s 372, 374, 382. Sur la nature de ce protectorat dans l'une et l'autre ville, voir Wattenwyl, t. I^{er}, p. 74 et suiv. ; W. Hadorn, *Die Beziehungen zwischen Bern und Savoien bis z. J. 1384*, dans *Archiv des hist. Vereins des K. Bern*, t. XV, p. 163 et suiv.

³ *Fontes rer. bern.*, t. II, n° 361 (24 décembre 1254).

⁴ *Ibid.*, n° 474 (11 décembre 1259). Il est probable, cependant, que Pierre n'entra pas immédiatement en possession de Gumminen.

⁵ *Ibid.*, n°s 487-490, 494. Voir Wattenwyl, t. I^{er}, p. 83-85, et Hadorn, *loc. cit.*, p. 179-180.

C'est ainsi que, de tous côtés, Pierre de Savoie atteignait la ligne de l'Aar, enserrant dans un redoutable réseau de places fortes et d'alliances la ville de Fribourg et les autres possessions que les Kibourg avaient conservées au sud de cette ligne. L'un des Kibourg, Hartmann le Jeune, étant mort le 3 septembre 1263 sans laisser d'héritier mâle, Pierre II se fit investir par le roi Richard de tous les fiefs que le jeune comte tenait de l'empire à l'heure de sa mort¹. Ces fiefs ne sont pas désignés nominalement. Mais il est certain que par ce diplôme, dont l'effet ne pouvait pas être immédiat, Pierre II acquérait un titre juridique à la possession de places telles que Laupen et Grasbourg, les derniers points d'appui de la ville de Fribourg contre les entreprises du comte de Savoie.

La race des Kibourg n'était plus représentée alors que par l'oncle du comte défunt, Hartmann le Vieux, auquel étaient échus, dans le partage des biens de la famille, les domaines de Thurgovie et du comté de Zurich². Il était resté sans enfants de Marguerite, propre sœur de Pierre de Savoie, et dans son affection, mêlée de quelque faiblesse, il avait constitué à sa femme un superbe douaire. De sérieux indices donnent à penser que la politique savoyarde n'avait été étrangère ni aux multiples libéralités du vieil Hartmann en faveur de Marguerite, ni aux mesures de précaution répétées et minutieuses par lesquelles il s'efforça de garantir ce douaire de toute atteinte, en particulier de la part de son neveu Hartmann le Jeune. Après la mort de ce dernier, auquel il ne devait survivre qu'un peu plus d'un an, Hartmann le Vieux fit remise au roi Richard de ses fiefs d'empire, le comté de Thurgovie, l'avouerie de la vallée de Glaris et celle de

¹ Berkhamstead (Angleterre), 17 oct. 1263, *Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich*, t. III, n° 1235.

² Redlich, *ubi supra*; E. Bär, *Zur Geschichte der Grafschaft Kiburg unter den Habsburgern*, Uster-Zurich, 1893, p. 7 et suiv.

Zurich, en le priant instamment d'en investir sa femme Marguerite, qui était la tante du roi¹. Si Richard consentait à une telle mesure, qui devait assurer à Marguerite une véritable puissance territoriale dans cette région, quelles perspectives ne s'offraient pas à l'ambition du comte Pierre II ? Sous prétexte de défendre les droits de sa sœur, il trouverait sans doute l'occasion d'intervenir et de porter jusqu'au Rhin l'autorité de la Savoie². La décision du roi n'est pas connue³. Mais déjà un nouvel adversaire, plus résolu et plus redoutable que les derniers Kibourg, se préparait à opposer une digue aux progrès menaçants de la Savoie : c'était Rodolphe de Habsbourg, le futur roi d'Allemagne, qui avait un intérêt direct dans la succession de la maison de Kibourg, sa mère étant la sœur d'Hartmann le Vieux⁴.

On a vu Pierre de Savoie recevant en octobre 1263, de la main du roi Richard, l'investiture des fiefs d'Hartmann le Jeune. Rodolphe de Habsbourg, profitant de l'éloignement de Pierre demeuré en France, ne perd pas de temps pour parer ce coup. Des arrangements intervenus jadis entre lui et son cousin Hartmann le Jeune, faisaient de lui le défenseur attitré de la veuve, la comtesse Elisabeth, et des enfants qu'Hartmann laisserait⁵. Il en profite pour obtenir, le 16 janvier 1264⁶, de la ville de Fribourg, qu'elle le reconnaîsse solennellement comme protecteur, sous réserve des droits d'Anna de Kibourg, fille d'Hartmann, et de l'enfant posthume dont la comtesse Elisabeth attendait la naissance. Le

¹ 10 juin 1264, *Urkundenbuch Zürich*, t. III, n° 1265.

² Voir les deux listes de réclamations, dressées probablement en 1265 et en 1271 par la comtesse Marguerite : *Das habsburgische Urbar*, éd. Maag, dans *Quellen zur Schweizer Geschichte*, t. XV. 1, p. 37-46, et t. XV. 2, p. 444.

³ *Ibid.*, t. XV. 1, p. 46, n. 2.

⁴ L'opposition de Rodolphe à la Savoie paraît s'être déjà manifestée en 1259 ; voir Redlich, p. 99.

⁵ *Fontes rer. bern.*, t. II, n° 504, 692.

⁶ *Ibid.*, n° 556.

traité de protectorat prévoyait le cas où Rodolphe entrerait en possession des deux fiefs impériaux de Laupen et de Grasbourg, éventualité qui pouvait et devait se réaliser dans une double hypothèse : si l'enfant à naître était une fille, ou si c'était un garçon et qu'il mourût avant d'avoir atteint sa majorité. Alors Rodolphe serait tenu de faire servir les deux châteaux à la défense des Fribourgeois et ne les laisserait jamais utiliser contre leur ville. Les châtelains choisis par Rodolphe prêteraient serment entre les mains des Fribourgeois d'observer les clauses du protectorat ; de leur côté les Fribourgeois s'engageraient à porter secours aux deux châteaux s'ils étaient attaqués par un ennemi quelconque. Enfin Rodolphe ne devait s'en dessaisir sous aucun prétexte, par contrat de vente, d'échange ou de donation, sans l'assentiment des Fribourgeois. Si la possession lui en était arrachée par un coup de force que ni lui ni les Fribourgeois ne seraient en état de repousser, ou s'il les abandonnait, constraint par des moyens de droit auxquels on ne pourrait légitimement s'opposer, les obligations contractées à ce sujet par les deux parties deviendraient nulles.

Cette dernière clause trahit nettement la crainte que Pierre de Savoie ne cherche à s'emparer de Laupen et de Grasbourg, soit par la force des armes, soit en invoquant le diplôme du roi Richard. Pierre II savait maintenant quel adversaire il trouverait en son chemin.

Quelques mois plus tard, une rébellion des bourgeois de Winterthour fournit à Rodolphe de Habsbourg l'occasion d'intervenir aussi dans les affaires d'Hartmann le Vieux, son oncle, et de préparer à l'avance une succession qui ne pouvait tarder à s'ouvrir¹. En effet, à peine Hartmann avait-il fermé les yeux (27 novembre 1264), que Rodolphe mit la main sur la presque totalité de l'héritage du dernier des

¹ Redlich, p. 102-5.

Kibourg. Il s'empara non seulement des domaines dont il était l'héritier légitime, mais encore des fiefs d'empire qu'Hartmann destinait à sa femme, et aussi de tous les biens qui faisaient partie du douaire de la comtesse Marguerite ou que celle-ci possédait en propre. Privée brutalement de la haute situation que son mari avait cru lui assurer, Marguerite n'eut d'autres ressources que de se retirer en Savoie.

C'est ainsi qu'à la fin de cette année 1264, la rivalité pour la possession des terres d'empire qui avaient appartenu à Hartmann le Jeune et l'offense grave faite à la maison de Savoie dans la personne de Marguerite de Kibourg, allaient mettre aux prises deux princes puissants, également remarquables par le talent politique et militaire, par la trempe de la volonté et la hauteur des vues, et dont la carrière présente maint trait commun. Et ce qui donnera à l'inévitable lutte un caractère plus général, c'est que ces deux hommes représentent les deux éléments qui, depuis tant de siècles, se disputaient la prépondérance dans les pays de la vallée de l'Aar, l'élément roman et l'élément germanique¹.

(*A suivre.*)

Victor VAN BERCHEM.

¹ Wattenwy1, t. I^{er}, p. 89-90.

